

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt le dix-huit mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-50

OBJET: COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Membres en exercice: 48 - Quorum: 25 - Presents: 39 - Procurations: 3 - Votants: 42

Présents:

APT: Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Dominique

THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU: M. Roland CICERO

BONNIEUX: M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX: Mme Amélie PESSEMESSE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE: M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON: M. Roger ISNARD

CÉRESTE: M. Gérard BAUMEL

GARGAS: Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC: Mme Sylvie PASQUINI GOULT: M. Didier PERELLO JOUCAS: M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX: M. Francis FARGE
MURS: M. Christian MALBEC
MÉNERBES: M. Patrick MERLE
ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL: M. Pierre TARTANSON SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT SAINT-PANTALÉON: M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT: M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme

Patricia BAILLARD

SIVERGUES: Mme Martine CALAS

VIENS: M. Frédéric ROUX VILLARS: Mme Sylvie PEREIRA

Absents:

APT: M. Cédric MAROS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE

GARGAS: Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT: Mme Elisabeth MURAT

Procurations:

APT: Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à

M. Jean AILLAUD

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON: Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

(Président)

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210318-2021-50-DE Date de télétransmission : 26/03/2021 Date de réception préfecture : 26/03/2021 Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération N°2020-33 du 16 juillet 2020 relative à la création des commissions communautaires,

Vu, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Considérant, qu'il est nécessaire pour la bonne marche de l'administration de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Considérant, que le conseil communautaire désigne les membres de ces commissions, ouvertes aux conseillers municipaux, sur proposition des communes,

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Adopte, la constitution des commissions communautaires suivante :

	TITRE	PRENOM	NOM	COMMUNE
	Madame	Sylvie	TURC	APT
	Monsieur	Patrick	ESPITALIER	APT
	Monsieur	Nathan	SAIHI	APT
	Madame	Célia	BARBIER	APT
	Madame	Sonia	DUHAYER	AURIBEAU
	Madame	Nathalie	LOMBARD	BONNIEUX
	Monsieur	Hervé	PLANCHON	BUOUX
	Madame	Cynthia	GAUDIN	CASENEUVE
	Madame	Ruth	NIJMEIJER	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Stéphan	PACCHIANO	CÉRESTE
	Madame	Claire	SELLIER	GARGAS
Accessibilité des	Madame	Mauricette	CENCIARELLI	GOULT
services au public (Petite Enfance -	Madame	Laëtitia	EBOLI	JOUCAS
Jeunesse, EFS)	Madame	Patricia	LOUCHE	LACOSTE
	Madame	Marie-Laure	BOURGUES	LIOUX
	Madame	Tephen	PITOT	MÉNERBES
	Madame	Laure	COELHO-COSTA	MURS
	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
	Madame	Nicole	EYNAUD	SAIGNON
	Monsieur	Nicolas	REBECHE	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON
	Madame	Evy	JOBIN	SAINT-PANTALÉON
	Madame	Sophie	DELAYE	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Dominique	PESSEMESSE HOLDOWICZ	SIVERGUES
	Monsieur	Fabien	HENAREJOS	4-200040624-20210318-202150-0E ate de télétransmission 1-1600/2021 ate de réception préfecture : 26/03/2021

	Madame	Isabelle	TAILLIER	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Madame	Émilie	SIAS	APT
	Monsieur	Denis	DEPAULE	APT
	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
	Monsieur	Yannick	MEYSSARD	BONNIEUX
	Monsieur	Rémy	LANDIER	BUOUX
	Monsieur	Laurent	METAYER	CASENEUVE
	Monsieur	Guilhem	CHAUVET	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CÉRESTE
	Monsieur	Patrick	SIAUD	GARGAS
	Monsieur	Didier	PERELLO	GOUT
	Monsieur	Maurice	JEAN	JOUCAS
	Madame	Aline	SALVAUDON	LACOSTE
	Madame	Maryse	BONNET	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Francis	FARGE	LIOUX
	Monsieur	Christian	RUFFINATTO	MÉNERBES
Aménagement du territoire	Monsieur	André	BRIEULLE	MURS
(SCOT, PLH,	Madame	Gisèle	BONNELLY	ROUSSILLON
Urbanisme, Gens du	Monsieur	Philippe	ESCOFFIER	RUSTREL
voyage)	Monsieur	Jean-Pierre	HAUCOURT	SAIGNON
	Madame	Charlotte	CARBONNEL	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON
	Monsieur	Luc	MILLE	SAINT-PANTALÉON
	Monsieur	Bernard	MAZOYER	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Monsieur	Wim	RAVYTS	SIVERGUES
	Monsieur	Pierre	EVEN	VILLARS
	Madame	Dominique	SANTONI	APT
	Monsieur	Cédric	MAROS	APT
	Madame	Laurence	GREGOIRE	APT
	Madame	Sandrine	BEAUTRAIS	APT
	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
	Madame	Evelyne	BLANC	BONNIEUX
	Madame	Valérie	Valérie THIOLLIER	BUOUX
	Monsieur	Sébastien	ALEXANDER	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Gérard	BAUMEL	CÉRESTE
Communication	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
Communication	Monsieur	Joël	PEREZ	LIOUX
	Monsieur	Yves	LERNOUT	MÉNERBES
	Madame	Catherine	NOLLET	MURS
	Madame	Anne-Marie	LOISON	RUSTREL
	Monsieur	Mathias	CAUMONT	SAIGNON
	Monsieur	Jean-Fabien	DAROTTE	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON
	Madame	Sandrine	ISSON	SAINT-SATURNIN-LÈS-AP
	Madame	Muriel	MATAMOROS	SIVERGUES
				Accusé de réception en préfecture 044-200040624-20210318-2021-50-DE Date de télétransmission : 26/03/2021

	Monsieur	Jean-Louis	CULO	APT
	Madame	Émilie	SIAS	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Madame	Amélie	LEBRETON	APT
	Madame	Brigitte	BENOIT de SOLLIER	APT
	Monsieur	Roland	CICERO	AURIBEAU
	Monsieur	Pascal	RAGOT	BONNIEUX
	Monsieur	Louis	SADOUL	BUOUX
	Madame	Catherine	CAPEK	CASENEUVE
	Madame	Marie- Christine	MANGEOT	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Benjamin	BAGNIS	GARGAS
	Monsieur	Guy	AUBERT	GIGNAC
	Monsieur	Jean Claude	DONGUY	GOULT
	Monsieur	Olivier	LAUBRON	JOUCAS
	Monsieur	Jacques	CLERICI	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Francis	FARGE	LIOUX
	Monsieur	Patrick	MERLE	MÉNERBES
Développement	Madame	Patricia	HAESEVOETS	MURS
économique	Madame	Anne-Marie	LOISON	RUSTREL
et attractivité du	Monsieur	Jean-Pierre	HAUCOURT	SAIGNON
territoire	Monsieur	Laurent	BERTEL	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON
	Madame	Evy	JOBIN	SAINT-PANTALÈON
	Madame	Patricia	BAILLARD	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Monsieur	Frédéric	ROUX	VIENS
	Monsieur	Christophe	CASTANO	VILLARS
	Madame	Véronique	ARNAUD-DELOY	APT
	Madame	Dominique	SANTONI	APT
	Monsieur	Cédric	MAROS	APT
	Monsieur	Elhadji	NDIOUR	APT
	Monsieur	Vincent	DEMEYERE	AURIBEAU
	Madame	Evelyne	BLANC	BONNIEUX
	Madame	Valérie	Valérie THIOLLIER	BUOUX
	Monsieur	François	SANCHEZ	CASENEUVE
	Madame	Anne-Cécile	ERTLÉ	CASTELLET-EN-LUBERON
	Madame	Delphine	ROQUES	CÉRESTE
Enseignement	Monsieur	Laurent	GARCIA	GARGAS
artistique, éducation et action culturelle	Madame	Muriel	PONTET	JOUCAS
	Monsieur	Bruno	PITOT	LACOSTE
	Madame	Anne	SPIROGLU	LIOUX
	Monsieur	Gilles	CAILLE	MÉNERBES
	Madame	Sandrine	LETY	MURS
	Madame	Hélène	BELLANDE	ROUSSILLON
	Madame	Martina	KRAMER	RUSTREL
	Monsieur	Gilbert	LEGUAY	SAIGNON
			D=D=011=	SAINT-MARTIN-DE-
	Monsieur	Nicolas	REBECHE	Accusé de réceptio CAS Feltus ON 0\$4-20040824-20210318-2021-56-DE Date de téléSANTAT PANTAT EON Date de réception préfecture : 26/03/2021
	Madame	Isabelle	CHARPIN	Date de téléSANTOPANTALEON

	Monsieur	Jacques	HUISSOUD	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Viviane	DARGERY	VIENS
	Madame	Christine	CECCHINI	VILLARS
	Monsieur	Frédéric	SACCO	APT
	Madame	Gaëlle	LETTERON	APT
	Madame	Laurence	GUIGOU	APT
	Monsieur	André	LECOURT	APT
	Madame	Sonia	DUHAYER	AURIBEAU
	Madame	Nathalie	CLAIRAULT	BONNIEUX
	Monsieur	Lionel	MORARD	BUOUX
	Madame	Hélène	BLEUZEN	CASENEUVE
	Madame	Sandra	BOUSCARLE	CASTELLET-EN-LUBERON
	Madame	Pierrette	FRIMAS	CÉRESTE
	Madame	Corinne	MIETZKER	GARGAS
Environnement et	Monsieur	Gilles	FERRAND	GIGNAC
transition	Monsieur	Eric	LAUGIER	GOULT
énergétique	Monsieur	Alessandro	POZZO	JOUCAS
(GEMAPI, Développement	Monsieur	Serge	LOZE	LACOSTE
durable, Déchets)	Madame	Solange	FOUVET	LAGARDE D'APT
	Monsieur	Patrice	FOURNIER	LIOUX
	Monsieur	Yves	LERNOUT	MÉNERBES
	Monsieur	Christian	MALBEC	MURS
	Madame	Michèle	MALIVEL	ROUSSILLON
	Madame	Michelle	WOLFF	RUSTREL
	Monsieur	Jean-Pierre	BOYER	SAIGNON
	Madame	Nathalie	RICHAUD	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON
	Monsieur	Benjamin	MEUNIER	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
	Madame	Sylvia	STEINLE	SIVERGUES
	Monsieur	Christophe	CASTANO	VILLARS
	Madame	Isabelle	TAILLIER	APT
	Monsieur	Yannick	BONNET	APT
	Monsieur	Jean	AILLAUD	APT
	Monsieur	Pascal	CAUCHOIS	APT
	Monsieur	André	LECOURT	APT
	Monsieur	Nicolas	LAGARDE	AURIBEAU
	Monsieur	Jérôme	CASALIS	BONNIEUX
Patrimoine - Travaux	Monsieur	Michel	Michel ROBBENS- DUCLOUX	BUOUX
- Accessibilité handicapés	Monsieur	Eric	MOLLET	CASENEUVE
	Monsieur	Gilles	MARSETTI	CASTELLET-EN-LUBERON
	Monsieur	Patrick	SIAUD	GARGAS
	Monsieur	Francis	ROCHE	GOULT
	Monsieur	Bruno	BONNET	LAGARDE D'APT
	Madame	Anne	SPIROGLU	LIOUX
	Monsieur	Bruno	CHABERT _	MÉNERBES
	Monsieur	Bruno		Accusé de réception en préfectuse \$4-200040624-202103\\\ 20\text{R}\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\
		Diano	THE STATE OF THE S	Date de télétransmission : 26/03/2021 Date de réception préfecture : 26/03/2021

Monsieur	Alain	DEVAUX	ROUSSILLON
Monsieur	François	DUPOUX	SAIGNON
Madame	Charlotte	CARBONNEL	SAINT-MARTIN-DE- CASTILLON
Monsieur	Luc	MILLE	SAINT-PANTALÉON
Madame	Sophie	JACQUES	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT
Monsieur	Jean-Claude	CHOPIN	SIVERGUES
Monsieur	Alain	MASSEL	VILLARS

Indique, que le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit de toutes les commissions.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président Gilles RIPERŢ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.